



# **Droit de l'Homme au Maroc, quelles réalités ?**

**Contre rapport dans le cadre de l'Examen Universel Périodique  
Conseil des Droits de l'Homme aux Nations Unies**

**20 novembre 2011**

**AFD International  
Headquarter Office  
Brussels, Belgium**

**Contact**

**Département MENA**

**Tél : +32484 777 100**

**Mail : [mena@afdinternational.org](mailto:mena@afdinternational.org)**

**Site : <http://www.afdinternational.org>**

## Table des matières

Introduction .....	3
Contexte .....	4
Notre constat sur le terrain .....	5
Liberté de réunion et d'association .....	5
Mouvement du 20 février .....	5
Décès de Kamal Ammari:.....	5
Combat contre la torture .....	6
Zakaria Moumni .....	6
Les 7 notables de Fès.....	7
Affaire Ali Arras .....	8
Affaire Mohamed Boutachbaqt .....	8
Liberté de la presse .....	9
Les Associations des Droits de l'Homme.....	9
Conclusion .....	10
Annexes .....	11
Annexes 1 - Zacharia Moumni.....	11
Annexe 2 - Les 7 détenus de Fes .....	11
Annexe 3 - Ali Aarass.....	12
Annexe 4 – Mohamed Boutachbaqt .....	13
Annexe 5 – Rachid Niny .....	13
Annexe 6 - Kamal Ammari .....	13
Annexe 7 - Mouvement du 20 février .....	16



## Introduction

AFD International est une ONG, qui s'est donnée pour missions la défense et la promotion des droits humains à travers le monde ; et s'engage à mettre tout en œuvre pour dénoncer différentes violations des droits humains.

Le Maroc a présenté les mesures qu'il a prises suite à son rapport (A/HRC/WG.6/1/MAR/1 du 11/03/2008) du 7 au 18 Avril 2008, pour améliorer la situation des droits de l'homme sur son territoire et ainsi pouvoir démontrer qu'il remplit ses obligations en la matière.

Dans le cadre de la 13ème session de l'Examen Périodique Universel (EPU) du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, qui se tiendra à Genève en juin 2011.

AFD international a décidé de soumettre ce document qui se veut être la synthèse d'un contre rapport qui se base sur une méthodologie de travail rigoureuse qui se base sur des enquêtes de terrain menés par des observateurs internationaux, des avocats, chercheurs et avec le support de partenaires locaux, des témoignages des familles des victimes, de témoins.

Des rapports de médecins et d'associations des Droits de l'Homme engagés sur le terrain viennent corroborer nos enquêtes.

Nous abordons dans les chapitres suivants certains thèmes qui ont été élaborés dans le rapport remis par le Royaume du Maroc.

## Contexte

Après les années de plomb sous le règne du Roi Hassan II le Maroc a dû faire face à un changement de mentalité du peuple marocain qui a découvert avec effroi la réalité de certains bagnes et des conditions de détention qui ont été rapportés par les anciens détenus. Une condition que l'on peut définir comme inhumaine où la torture physique et psychologique étaient la règle. Le Maroc a officiellement fait son Mea Culpa et a mis en place une instance officielle (Instance d'équité et réconciliation) qui a eu pour but de rétablir la vérité et de permettre aux victimes de retrouver leur dignité.

Depuis le 20/02/2011, le Maroc est mis sous pression par une partie de son peuple et des forces vives du pays qui dans la vague du « printemps arabe » est sortie dans la rue, pacifiquement pour demander plus de liberté, une justice sociale et politique, l'arrêt de la corruption endémique qui gangrène le pays et une Justice équitable et indépendante.

Le Royaume du Maroc a modifié une série de lois dans les différents textes législatifs, qui va du droit des enfants, au droit de presse en passant par le renforcement de la législation contre les tortionnaires.

Malgré ces efforts que nous encourageons, notre constat sur le terrain est malheureusement à l'opposé de tous ces textes et des bonnes intentions qui ont suscité la mise en place de ceux-ci.

Et nous sommes persuadés que des textes de lois restent inefficaces sans un réel outil de contrôle.

Depuis 2002 (lancement de la campagne de lutte contre le terrorisme) les lois anti-terroristes ont permis aux autorités marocaines d'arrêter des centaines de prévenus qui ont été traités et condamnés dans des conditions qui ne respectent pas les droits humains. On parle de tortures, de conditions inhumaines dans des centres de détentions secrets (Temara<sup>1</sup> revient systématiquement dans les plaintes) et d'absence de procès équitable.

---

<sup>1</sup> Centre de détention situé à 15 kilomètres de Rabat et non reconnu par les autorités marocaines

## Notre constat sur le terrain

### Liberté de réunion et d'association

#### Mouvement du 20 février

Lors de notre mission du 17/06/2011 notre organisation s'est rendue à Fès et à Rabat accompagnée d'avocats européens et de chercheurs académiciens en droit de l'homme, et a rencontré des membres du mouvement du «20 février». Ceux-ci ont rapporté la manière dont les autorités les ont traités, lors des manifestations pacifiques de Safi, Fès et Rabat, mais également lors des réunions de travail qu'ils sont amenés à organiser. Des pressions sont exercées sur leurs personnes ainsi que sur les membres de leur famille. Certains à Fès<sup>2</sup> et à Safi ont été licenciés pour avoir participé à des manifestations, un membre d'Attac Maroc et du mouvement du 20 février a également été licencié<sup>3</sup> sous la pression des autorités. A ce jour 11 jeunes sont tombés sous la répression policière (Karim CHAIB, 21 ans, Sefrou, Imad ALQADI, 18 ans, Al Hoceima, Jawad BENQADDOUR, 25 ans, Al Hoceima, Jamal SALMI, 24 ans, Al Hoceima, Samir LBOUZAOUI, 17 ans, Al Hoceima, Nabil JAAFAR, 19 ans, Al Hoceima, Fadwa LAAROU, 20 ans, Souq Sebt, Kamal AMMARI, 30 ans, Safi, Mohamed Boudouroua, 38 ans, Safi, Kamal Hussaini, Aït Bouayach, Hamid Kanoun, Berkan).

#### Décès de Kamal Ammari:

Le 3/06/2010 AFD International c'est rendu à Safi dans le cadre d'une mission d'enquête au sujet de la mort de Kamal Ammari, décédé le 2/06/2011 à l'hôpital Mohamed V de Safi, âgé de 31 ans, militant du mouvement 20 février à Safi, celui-ci est sorti manifester pacifiquement, le dimanche 29/05/2011. D'après les témoins, Kamal a subi un lynchage d'un groupe de 7 policiers durant plusieurs minutes lui infligeant de graves blessures au niveau de la tête et sur tout le corps.<sup>4</sup>

L'Observatoire marocain des libertés publiques ainsi que le Médiateur pour la démocratie et les droits de l'homme ont présenté un rapport d'enquête menée à Safi sur les conditions du décès de Kamal Ammari déclarant que ce militant du mouvement du 20 février et membre de l'association "justice et Spiritualité" est décédé après avoir été molesté par 7 policiers et agents de la BLIR (Brigade légère d'intervention rapide) sous les yeux de plusieurs manifestants et autres témoins.

---

<sup>2</sup> Deux habitants de Fès, Lahcen Alabou, Mohamed Lharak

<sup>3</sup> Mustapha SANDIYA habitant à Safi

<sup>4</sup> Un communiqué de AFD International relatant ces faits a été publié le 7 juin 2011.

Plusieurs manifestants ont été appréhendés, kidnappés et séquestrés, toujours selon des témoignages qui se recourent, passés à tabac dans des véhicules, puis jetés pour la plupart à plusieurs kilomètres de la ville de Safi. Les manifestants ont été délestés de leurs cartes d'identité, de leurs téléphones portables et des effets personnels.

Le Procureur général du Roi auprès de la Cour d'appel de Safi a annoncé que « le rapport des médecins légistes a conclu que le décès est dû à une pneumopathie extensive avec anoxie cérébrale. Cette pneumopathie a aggravé les effets d'un traumatisme thoracique non compliqué et habituellement bénin et a entraîné la mort en l'absence d'un traitement précoce et adéquat ».

Sous la pression du comité de soutien à Kamal Ammari, AMDH, CNDH et de l'AFD International, le parquet de Safi a chargé la brigade nationale de la police judiciaire de diligenter une enquête « exhaustive et approfondie pour déterminer les circonstances du décès », qui reste sans aucune issue à ce jour.

## Combat contre la torture

### Zakaria Moumni<sup>5</sup>

« Zakaria Moumni est un sportif marocain qui a décroché, en 1999 à Malte, le titre de champion du monde de Light Contact dans la catégorie Senior à seulement 19 ans (...) comme le prévoit le décret du 9/03/1967 (Dahir royal n°1194-66 de Hassan II) publié par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, tout sportif de haut niveau titré champion du monde a droit de percevoir un salaire. Zakaria n'a jamais touché aucun de ses droits. (...) » Zakaria a été condamné à 3 ans de prison ferme lors d'un procès que nous qualifions d'inéquitable. « Zakaria a été enlevé le 27/09/2010 à l'aéroport de Rabat à sa descente de l'avion qui le ramenait de Paris où il vit depuis plusieurs années avec sa femme, ressortissante française. Il a été conduit en voiture banalisée, couchée sous une veste, les yeux bandés, au centre de torture de Témara, à quelques kilomètres de Rabat où il va subir les pires sévices durant 96 heures : après avoir été mis nu, il a été torturé à l'électricité, tabassé sur les tibias avec des bars de fer (c'est un champion de Kick boxing, ses jambes c'est sa force pour travailler). On l'a laissé menotté 4 jours sur une chaise, les yeux bandés 24/24, sans jamais lui permettre de se mettre debout, ni de s'allonger. Il n'a pas dormi pendant 4 jours. On l'a également obligé à rester agenouillé toute une nuit. Dès qu'il vacillait, il était frappé. Ils se sont relayés jour et nuit pour "l'interroger" sans jamais le laisser dormir et dès qu'il s'endormait, ils le frappaient. Sous la torture et les yeux toujours bandés, Zakaria a signé des documents qui vont le faire condamner. » Plusieurs organisations des DH ont demandé sa libération.<sup>6</sup> »

<sup>5</sup> Source Association Marocaine des Droits Humains (AMDH)

<sup>6</sup> <http://www.hrw.org/news/2011/04/25/morocco-free-or-re-try-champion-boxer-et>  
<http://www.amnesty.org/en/library/asset/MDE29/007/2011/en/062a4076-0233-49d7-ab60-d8ace4fef8c9/mde290072011en.html> Consulté le 18/11/2011

## Les 7 notables de Fès

Entre octobre 2010 et Juin 2011 AFD International s'est rendue à plusieurs reprises dans le cadre de missions d'observations pour le procès dit des 7 notables de Fès. Les missions ont été composées d'avocats européens, d'académiciens de différents pays et d'organisation de droits de l'homme. Les faits remontent à la période allant du mois de juin au mois d'août 2010. Messieurs Mohamed Slimani TLEMCANI, Abdallah BELLA, Hicham Didi HOUARI, Hicham SABBAN, Azeddine SLIMANI, Bouali MNAOUER et Tarik MAHLA, sept dirigeants du mouvement "justice et spiritualité" à Fès (association reconnue légale par les tribunaux marocains) étaient enlevés à l'aube du lundi 28/06/2010 de leurs domiciles à Fès par des groupes armés vêtus en civil et ce devant leurs enfants, épouses et parents (pour certains). Ses groupes d'environ huit personnes pour chaque domicile ont usé d'une extrême brutalité non seulement à l'égard des personnes arrêtées mais également des membres de leurs familles - y compris les femmes et les enfants - qu'ils ont réveillés de leur sommeil, insultés et menacés de leurs armes et menacés de viol. Ils ont procédé à la fouille systématique des lieux en saccageant les effets personnels, les bijoux, l'argent et le mobilier, sans mandat officiel.

Les victimes ont ensuite été menottées et leurs yeux bandés devant leurs familles, y compris leurs enfants, sous les coups, les injures et les menaces de mort avant d'être embarquées dans des véhicules et emmenées vers une destination inconnue des familles qui s'est révélée être le siège de la brigade nationale de la police judiciaire à Casablanca, distante de près de 300 kilomètres.

Privés de tout contact avec le monde extérieur, ils ont subi les pires tortures physiques et psychologiques pendant trois jours sans interruption. Ils ont notamment été battus sur toutes les parties de leurs corps à l'aide de bâtons et de gourdins, suspendus, certains ont été violés à l'aide de divers objets, et les autres menacés de. Les tristement célèbres pratiques de la « Falaqa », « l'avion », « le chiffon mouillé » ont également été pratiquées sur eux.

L'association Alkarama avait saisi le rapporteur spécial des Nations Unies contre la torture de leur situation en le priant d'intervenir auprès des autorités marocaines afin qu'elles procèdent à une enquête exhaustive et impartiale sur les faits de torture clairement établis.

Amnesty international, Human Rights watch, AFD International, ONG et syndicats marocains (AMDH, LMDDH, CMDH, ADALA, UMT, ODT) et un comité national dirigé par Me Abdelaziz Noudi, regroupant des bâtonniers, des avocats, des dirigeants d'associations de droits humains, des académiciens...) les ont largement soutenus.

Les victimes inculpées pour « appartenance à une organisation non autorisée », « torture » et « enlèvement et détention d'une personne" (un agent infiltré dans les rangs de leur association) ont été contraints à signer, yeux bandés, des PV et le Juge d'instruction a décidé de les poursuivre en détention à la prison Aïn Qadous ou ils ont passé près de six mois en détention, privés des soins médicaux, malgré les interventions du « Comité national » qui les soutenait auprès de l'administration pénitentiaire. Les séquelles et évidences médicales de torture ont été niées par le Procureur du Roi. Malgré l'acquiescement sans équivoque le 13/12/2010 par le Tribunal de Fès, la majorité n'ont toujours pas pu réintégrer leur poste de travail, et ne peuvent pas subvenir aux besoins de leurs proches. Un procès en appel est toujours en cours.

## Affaire Ali Arras

Ali Aarras est un citoyen Belgo-marocain arrêté par les autorités espagnoles et extradés vers le Maroc dans le cadre de l'affaire « Belliraj ». Ce jeune homme qui a été blanchi par le juge Baltzar Garzon à deux reprises, avait finalement été extradé au Maroc malgré les risques de torture qu'il encourait et les différents recours envoyés aux instances internationales par ses avocats<sup>7</sup> et différentes organisations des droits de l'homme<sup>8</sup>. Ali Aarass atteste avoir subi des actes de torture et avoir été contraint de signer sous la torture des aveux en arabe, langue qu'il ne lit pas et ne comprend pas. Notre organisation a rencontré sa sœur à plusieurs reprises et a participé à deux missions d'observations lors d'audiences le concernant au tribunal de Salé/Rabat accompagné d'avocats belges, marocains et de l'association des droits de l'homme ACHR (Commission Arabe des Droits Humains de Paris). Les avocats belges Me Christophe Marchand et Me Dounia Amat, ainsi que l'avocat marocain Me Lahcen Dadsy nous ont confirmé que Ali Aarras dit avoir subi des tortures durant son interrogatoire et ceci des jours durant. Son procès en langue arabe sans interprète est continuellement reporté. Il est en détention au Maroc depuis janvier 2011. Une mobilisation forte en Belgique et en Espagne tente de faire entendre la voix de cet homme brisé par ce qui lui arrive.

## Affaire Mohamed Boutachbaqt

Belgo-marocain né en Belgique, il est arrêté en Octobre 2010 à l'aéroport de Nador alors qu'il compte quitter le Maroc avec sa famille après des vacances dans son pays d'origine.

Sous prétexte qu'il n'aurait pas sorti un véhicule dans les temps, la brigade spéciale demande à ses proches de prendre l'avion. Il est ensuite cagoulé et conduit à Casablanca dans une voiture le soir même où il sera torturé pendant plusieurs jours. Il est passé devant un juge qu'il ne comprend pas et est condamné à 5 ans de prison lors d'un procès que nous qualifions de non équitable vu les conditions de détentions et d'extorsion d'informations. Sa famille complètement démunie et atterrée, prend contact avec notre organisation, les avocats Me Aziz Oudouni et Me Mohamed Aghenaj plaideront en appel et parviendront à diminuer sa peine à 8 mois, période qui correspond à la période déjà passée en prison. Il devait sortir 15 jours plus tard, il est à ce jour toujours détenu pour avoir, selon un nouvel acte d'accusation, fait partie de la mutinerie de la prison de Salé qui fut réprimé par les autorités en Juin 2011. Mohamed Boutachbaqt dément les

---

<sup>7</sup> Au CDH (Comité des droits de l'homme des Nations-Unies ; référence 2008/2010) et au CAT (Comité contre la torture des Nations Unies ; référence 477/2011)

<sup>8</sup> Action urgente de Amnesty International

<http://www.amnesty.org/en/library/asset/EUR41/005/2010/en/eaef3790-75cc-4ffa-894a-7e5e3e5dc86e/eur410052010en.html> Consulté le 17/11/2011





faits qui lui sont reprochés. D'après ses proches sa santé physique et mentale est préoccupante.

### Liberté de la presse

La liberté de la presse au Maroc demeure une plaie béante au Maroc<sup>9</sup>, notre ONG a envoyé une mission d'observation pour assister au procès du journaliste Rachid Niny condamné à plusieurs reprises à payer des sommes très importantes pour « atteinte à l'image du Roi ». En 2011 il a été arrêté pour avoir dénoncé la corruption de certains proches du palais. Malgré une très forte mobilisation nationale (plus de 500 avocats ont proposés de le défendre) et internationale, la justice marocaine a condamné le journaliste selon le Code pénal, alors que le droit marocain prévoit une procédure suivant le code de la presse. Un grand nombre de journalistes et intellectuels considèrent que ce cas ramène le Maroc plus de 10 ans en arrière. Nous pensons tout comme d'autres ONG international que Rachid Niny doit être libéré immédiatement.

### Les Associations des Droits de l'Homme

Nous avons, lors de nos missions, rencontrés les responsables de l'association des droits de l'homme -AMDH- présidée par madame Khaija Riyadi, et avons pu constater les pressions qu'ils subissent depuis des années, et plus spécialement depuis le 20/02/2011. Certains dirigeants de la section de Fès ont été brutalisés, monsieur Abdelhamid Amine Vice-président de l'AMDH a également été agressé et menacé à plusieurs reprises.

---

<sup>9</sup> Voir également différents communiqué de HRW  
<http://www.hrw.org/legacy/french/backgrounder/2006/morocco0506/> Consulté le 17/11/2011



## Conclusion

Ce document se veut être une synthèse de certains constats que AFD International a pu faire ces 15 derniers mois au Maroc. D'autres rapports plus complets, comptes rendus des missions et interviews établis par nos experts, peuvent être mis à disposition sur demande.

Nous estimons que les faits établis et vérifiables, sont des atteintes très graves à la liberté individuelles, ainsi que la liberté de la presse.

Ce contre-rapport ne se veut pas exhaustif quant à tous les faits de torture et de morts suspects de ces trois dernières années causés par les services de sécurité du Maroc. Néanmoins, toutes nos démarches d'éclaircissement concernant les cas les plus médiatisés nous inquiètent au plus haut point.

C'est pourquoi, AFD International sollicite des enquêtes supplémentaires émanant du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU vu les engagements pris par le Maroc.

## Annexes

### Annexes 1 - Zacharia Moumni

#### ONG

Communiqué de presse Amnesty du 07/06/2011 : “Les autorités marocaines doivent rejuger équitablement Zakaria Moumni”

<http://www.amnestyinternational.be/doc/s-informer/actualites-2/article/les-autorites-marocaines-doivent>

Article **HRW** du 25/04/2011 : « Les autorités devraient libérer ou rejuger le champion de boxe Sidi Zakaria Moumni »

<http://www.hrw.org/fr/news/2011/04/25/maroc-les-autorit-s-devraient-lib-rer-ou-rejuger-le-champion-de-boxe-sidi-zakaria-mo>

#### Video<sup>10</sup>

[http://www.youtube.com/watch?v=Gwt6Clj3\\_Go&NR=1](http://www.youtube.com/watch?v=Gwt6Clj3_Go&NR=1)

<http://www.youtube.com/watch?v=EubKXzeoBRM>

[http://www.youtube.com/watch?v=ETYhv-OWI\\_w](http://www.youtube.com/watch?v=ETYhv-OWI_w)

### Annexe 2 - Les 7 détenus de Fes

#### ONG

<http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2010/nea/154468.htm>

<http://www.amnesty.org/en/region/moroccowestern-sahara/report-2011#section-95-5>

#### Articles

<http://www.lesoir-echos.com/proces-d%e2%80%99adl-wal-ihssane-les-familles-et-la-defense-interdites-d%e2%80%99acces-au-tribunal/presse-maroc/14093/>

---

<sup>10</sup> Toutes les vidéos sont disponibles à la demande si elles ne sont plus accessibles sur le web



<http://www.lesoir-echos.com/al-adl-wal-ihssane-acquittement-pour-les-huit-detenus-de-fes%C2%A0/presse-maroc/17001/>

<http://www.lesoir-echos.com/al-adl-wal-ihssane-le-proces-des-sept-adlistes-s%E2%80%99internationalise/presse-maroc/16162/>

### **Annexe 3 - Ali Aarass**

#### *ONG et Institutions*

Rapport aux Nations unies ref A/HRC/16/51/Ass.1 p37

[http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/16session/A.HRC.16.51.Add.1\\_EFOnly.pdf](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/16session/A.HRC.16.51.Add.1_EFOnly.pdf)

Communiqué de presse Amnesty du 17 Décembre 2010 : “Un Marocain renvoyé de force par l’Espagne risque la torture”

<http://www.amnestyinternational.be/doc/s-informer/actualites-2/article/un-marocain-renvoye-de-force-par-l>

#### *Articles*

Belgique Journal - La Libre Belgique Mis en ligne le 27/10/2011 à 19h28

<http://www.lalibre.be/toutelinfo/belga/159281/la-suite-du-proces-d-ali-aarass-reportee-au-24-novembre.html>

Belgique Journal – Le Soir Mardi 8 février 2011

[http://archives.lesoir.be/le-belgo-marocain-ali-aarass-serait-torture-au-maroc-s\\_t-20110208-018F1P.html](http://archives.lesoir.be/le-belgo-marocain-ali-aarass-serait-torture-au-maroc-s_t-20110208-018F1P.html)

Belgique Journal – Le Soir Mardi 21 avril 2011 Ali Aarass, un Belge abandonné au Maroc

[http://archives.lesoir.be/ali-aarass-un-belge-abandonne-au-maroc\\_t-20110421-01D320.html](http://archives.lesoir.be/ali-aarass-un-belge-abandonne-au-maroc_t-20110421-01D320.html)

#### *Vidéo*

[http://www.youtube.com/watch?v=Kfb3kfbalNs&feature=player\\_embedded#!](http://www.youtube.com/watch?v=Kfb3kfbalNs&feature=player_embedded#!)



#### Annexe 4 – Mohamed Boutachbaqt

ONG

Article Al Karama du 12 Octobre 2010 : « M. Mohamed Botachbaqt, victime de disparition forcée depuis plus de trois semaines

[http://fr.alkarama.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=827:maroc-m-mohamed-botachbaqt-victime-de-disparition-forcee-depuis-plus-de-trois-semaines&catid=30:communiqu&Itemid=99](http://fr.alkarama.org/index.php?option=com_content&view=article&id=827:maroc-m-mohamed-botachbaqt-victime-de-disparition-forcee-depuis-plus-de-trois-semaines&catid=30:communiqu&Itemid=99)

#### Annexe 5 – Rachid Niny

ONG

Communiqué de Presse : Amnesty International du 16 Mai 2011: “Un journaliste marocain doit passer en jugement pour avoir critiqué les forces de sécurité”

<http://www.amnestyinternational.be/doc/s-informer/actualites-2/article/un-journaliste-marocain-doit>

#### Annexe 6 - Kamal Ammari

ONG

a. Article **Amnesty** du 06 Juin 2011: “Les autorités doivent mener une enquête indépendante sur la mort d’un manifestant au Maroc”

<http://www.amnestyinternational.be/doc/s-informer/actualites-2/article/les-autorites-doivent-mener-une>



b. Mission d'observation d'AFD International

## **Maroc**

### **Mission d'observation du 3 juin 2011 à Safi**

#### **Circonstances de la mort de Kamal Amari le 2 juin 2011**

Ce vendredi 3 juin 2011 AFD International et Me Samira Gazzaz Avocate au Barreau de Bruxelles se sont rendus dans la ville de Safi (Maroc) dans le but d'enquêter sur la mort du jeune Kamal Amari, décédé dans des circonstances inquiétantes.

Les observateurs ont pu rencontrer d'une part, les frères de Kamal Amari, Abdelilah Amari, Nordin Amari, Mohamed Amari qui ont expliqué comment leur frère a été tué et d'autre part, le comité de coordination du mouvement 20 février de la ville de Safi.

La première rencontre s'est déroulée au domicile d'un ami de la famille.

La seconde rencontre s'est tenue dans les locaux du parti politique « Union Socialiste Unifiée » de Safi avec une délégation des jeunes du mouvement du "20 février".

Ces deux rencontres ont permis aux observateurs de recouper les informations récoltées.

Le décès fait suite à une répression accrue des manifestations depuis le 22 mai 2011 et qui a connu son paroxysme le 29 mai 2011.

Un rapport détaillé reprenant l'ensemble des constats et témoignages de la famille du défunt, mais également des jeunes du mouvement du 20 février, victimes des mêmes pratiques violentes lors des deux dernières manifestations du 22 mai 2011 et du 29 mai 2011 est en cours d'élaboration

Kamal Amari est né le 24 aout 1981, il était universitaire en physique.

Il donnait des cours du soir en mathématique et physique.

Depuis quelques mois, faute de trouver un emploi dans son domaine, il travaillait en tant que gardien pour une société privée au port commercial de Safi.

De nature très calme et apprécié de tous, il faisait partie des citoyens qui répondent régulièrement aux appels des manifestations du collectif du 20 février de la ville de Safi.

Le 29 mai 2011 de retour de la manifestation pacifique dans sa ville sur le chemin de son travail, il est accosté par des policiers qui lui demandent les papiers de sa mobylette.



A la question "Faisiez-vous partie de la manifestation ? » Kamal répondit très naturellement "Oui".

C'est à ce moment que l'enfer commence pour lui. Il est frappé d'après les témoins par 7 policiers, aucune partie de son corps n'est épargnée, des coups de poing, de pieds les forces de l'ordre utilisent des matraques

Les témoins parlent d'une violence inouïe et gratuite.

Dans cette ambiance de peur et de panique, Kamal Amari, ne sera conduit chez lui que tardivement dans un état très dégradé.

Kamal n'osera pas se rendre à l'hôpital de peur d'être à nouveau arrêté et torturé, mais face aux douleurs, il se résigne à se rendre dans à l'Hôpital Mohammed V de Safi.

En effet, des rumeurs circulent sur la présence des forces de l'ordre au sein de l'hôpital arrêtant tous les blessés se présentant aux urgences.

Des vidéos sur internet nous montre un Kamal agonisant à petit feu (voir vidéo) qui s'éteindra le jeudi dans le même hôpital.

La rencontre avec les membres du comité du 20 février nous a permis de confirmer les pratiques utilisées par les "Aigles"[1] qui interpellent les manifestants avant l'heure des rassemblements ou pendant, et les jettent dans des camionnettes banalisées afin de les conduire en dehors de la ville (Minimum 15 km) lors du trajet, ils sont frappés, insultés, menacés.

A l'arrivée, leurs tortionnaires les sortent des camionnettes, leurs confisquent carte d'identité, téléphone portable, argent, chaussures, et les laissent ainsi dans l'obscurité, loin de tout, dans un état physique et psychique très dégradé. Plusieurs victimes ont confirmé ces mêmes pratiques :

Monsieur Othman Hanzaze déclare être passé par ces camionnettes.

Le 29 mai 2011, il a été molesté, insulté, menacé. On lui a confisqué, sa carte d'identité, deux téléphones portables et son scooter. Il a été laissé à près de 15 Km de Safi.

Monsieur Hafid Zarzar déclare également être victime des « aigles » le 29 mai 2011.

Il était présent et nous avons pu constater les blessures laissées sur son corps par les policiers, sa jambe gauche était de couleur bleue, gonflée de partout, et il est incapable de marcher.

Les mêmes faits nous sont rapportés par d'autres et tous vont dans le même sens: enlèvements, confiscations (vols) des biens, tortures, menaces de viols et d'emprisonnement.

Les membres du mouvement du 20 février sont interpellés avant, pendant et après les manifestations. D'après les témoins rencontrés, certaines personnes sont au moment où nous rédigeons ce texte dans un état grave et ont peur de se rendre dans un hôpital pour se faire



soigner. Tout est mis en place pour terroriser les jeunes et les contraindre à ne plus sortir manifester.

AFD International appelle une fois de plus les autorités marocaines à stopper toutes violences à l'encontre des membres du mouvement du 20 février et à respecter le droit de se rassembler, de manifester, et de s'exprimer librement.

AFD International  
Département Moyen-Orient et Nord Afrique

[1] Policiers civils se déplaçant sur des motos (souvent en binôme) qui se chargent de mâter les manifestants.

### **Annexe 7 - Mouvement du 20 février**

Article

Amnesty : « Les autorités marocaines critiquées pour leur répression des manifestations à Témara

Mardi 17 Mai 2011”

<http://www.amnestyinternational.be/doc/s-informer/actualites-2/article/les-autorites-marocaines>